

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 mai 2017

Objet : RS - Fonds de concours d'aide aux communes rurales défavorisées - Proposition d'attribution d'aide pour l'aménagement d'un abri pour l'accès au sous-sol de la mairie de Curienne

• date de convocation le 12 mai 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Tumar
Cognin	Suzanne Boucher
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jean-Pierre Beguin à Bernard Januel - de Frédéric Bret à Françoise Van Wetter - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Céline Lapolén à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Jean-Benoît Cerino - de Gérard Marcucci à Dominique Pommat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christian Papegay à Mustapha Hamadi - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 4

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey

Conseil communautaire du 18 mai 2017

délibération n° 155-17 C

objet **RS - Fonds de concours d'aide aux communes rurales défavorisées - Proposition d'attribution d'aide pour l'aménagement d'un abri pour l'accès au sous-sol de la mairie de Curienne**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que les statuts de Chambéry métropole disposent que la Communauté d'agglomération est intervenue sur la thématique du soutien à la vie locale et à l'animation de proximité ainsi que pour la définition des problématiques des territoires ruraux.

La délibération n° 069-09 C du Conseil communautaire du 28 mai 2009 a instauré la création d'un Fonds d'aide aux communes rurales défavorisées permettant d'intervenir sur les dépenses d'investissement des équipements et bâtiments publics considérés comme de base à hauteur de 50 % maximum du coût résiduel HT restant à la charge de la commune après déduction des subventions et avec un plafond d'intervention de Chambéry métropole - Cœur des Bauges de 50 000 €. Ce fonds est réservé aux communes rurales dont le potentiel fiscal 3 taxes est inférieur de plus de 15 % au potentiel fiscal moyen 3 taxes des autres communes de l'agglomération, à savoir les communes de Curienne, La Thuile, Puygros et Thoiry.

Les travaux réalisés par la commune de Curienne consistent à poser un abri sur l'escalier d'accès au sous-sol de la mairie. L'esquisse et les plans de l'abri ont été réalisés par un architecte. La fabrication et la pose de l'abri ont été réalisées par un charpentier-couvreur.

Le coût total de l'opération s'élève à 4 020 € HT. Le plan de financement est le suivant :

Organisme	Montant
Conseil départemental FDTP	2 047 € €
Fonds de concours Chambéry métropole	986,50 €
Commune de Curienne	986,50 €
TOTAL	4 020 €

Par délibération du 30 septembre 2015, la commune de Curienne a sollicité Chambéry métropole - Cœur des Bauges afin de pouvoir bénéficier du fonds de concours d'aide aux communes rurales défavorisées.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération du Conseil municipal de Curienne du 30 septembre 2015,

Vu les avis de la commission chargée du suivi de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable et des espaces naturels du 25 novembre 2015 et du 4 mai 2017,

Vu les crédits correspondants inscrits au budget primitif 2017 de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : accorde une aide de 986,50 € à la commune de Curienne au titre du Fonds d'aide aux communes rurales défavorisées pour la création d'un abri sur l'escalier d'accès au sous-sol de la mairie.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 155-17 C

Objet de l'acte : RS - Fonds de concours d'aide aux communes rurales défavorisées - Proposition d'attribution d'aide pour l'aménagement d'un abri pour l'accès au sous-sol de la mairie de Curienne

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19611H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19611H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017